



**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES EAUX
DU HAUT-JORAT
A.I.E.H.J**

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

Date de la séance : 18 juin 2025

Présidence : M. Luc GINDROZ

Le Conseil Intercommunal décide

- d'accepter le préavis 01/2025 relatif aux comptes 2024
- d'accepter le préavis 02/2025 relatif au rapport d'activités 2024
- d'accepter le préavis 03/2025 relatif à la demande de crédit d'investissement de CHF 45'000.00 pour le remplacement d'un collecteur d'eaux claires (trop plein) au réservoir de Rategniau à Poliez-Pittet et remplacement d'éléments de télégestion suite à une inondation

Le président :

L. Gindroz

La secrétaire :

V. Curchod

La demande de référendum doit être annoncée au préfet du district du Gros-de-Vaud, dans les dix jours qui suivent la publication dans la Feuille des Avis Officiels, conformément aux dispositions des articles 112 et suivants de la LEDP. Les listes de signatures doivent être déposées auprès des Municipalités des communes membres dans les vingt jours qui suivent l'autorisation de récolte des signatures accordée par le préfet.

Date de parution dans la FAO : 24 juin 2025